

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 23 MARS 2020 - 50^e ANNÉE - N° 1186 - 3,50 €

Double contrainte

Quand Emmanuel Macron faisait ses études, on parlait beaucoup de « *l'injonction paradoxale* », cette double contrainte exprimée par le commandement : sois spontané ! Et nul n'ignorait que les ordres contradictoires peuvent provoquer de sérieux troubles psychiques.

Les génies qui pilotent la *start-up nation* ont oublié les leçons de leurs maîtres, puisque les appels et consignes lancés par la gouvernance sont rigoureusement contradictoires.

Le jeudi 12 mars, Emmanuel Macron demande aux Français de rester chez eux, tout en affirmant que « *rien de s'oppose à ce que les Français, même les plus vulnérables, se rendent aux urnes* » pour les élections municipales du 15 mars. Enfermez-vous et sortez ! Il n'est pas surprenant que des citoyens, moins nombreux qu'on ne l'a dit, soient allés se promener le dimanche.

Le lundi 16 mars, le confinement est annoncé pour le lendemain mais, depuis le 17, la gouvernance demande aux ouvriers et employés d'aller travailler sur les chantiers, de conduire les camions, d'encaisser la monnaie dans les magasins. Restez chez vous pour éviter le virus et allez travailler au risque de l'attraper et de le ramener à la maison ! Il n'est pas surprenant que ces ouvriers et ces employés qui travaillent sans masques de protection, tout comme les fonctionnaires de police, fassent valoir leur droit de retrait.

Que chacun prenne des notes ! Le jour d'après, il y aura beaucoup de comptes à régler. ■



Pour que renaisse la recherche

La crise sanitaire a mis entre parenthèses les oppositions aux projets de réforme du gouvernement. Avec la fin du confinement, il faudra aussi compter avec la mobilisation des enseignants-chercheurs.

Le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche suscite l'inquiétude d'une communauté scientifique en proie à un profond malaise. Les hausses annoncées des crédits affectés à la recherche ne suffiront pas à

faire passer la pilule de mesures d'inspiration néolibérale qui sacrifient aux dogmes de l'efficacité et de l'évaluation. Ce n'est pas en rhabillant les chercheurs en « managers » que l'on ranimera une activité indispensable au déve-

loppement du pays. Ce n'est pas en mettant la recherche au seul service du profit et de la technique qu'on lui redonnera ses lettres de noblesse. Elle mérite une politique dans le sens fort du terme. Pages 2 et 3.

Philippe Ariès retrouvé

La publication d'un recueil d'articles de Philippe Ariès est l'occasion de retrouver la pensée d'un grand historien qui compta parmi nos amis.

Philippe Ariès fut l'un des meilleurs représentants de l'histoire des mentalités. Ses ouvrages, notamment sur l'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime, ont eu un retentissement international. Il publia de nombreux articles dans *La Nation française* de Pierre Boutang et accorda plusieurs entretiens à *Royaliste*. Récemment édités,

ces articles recueillis par Guillaume Gros nous permettent de le retrouver et de découvrir de nouveaux aspects de son œuvre – celle d'un homme attentif à la tradition par souci de l'homme mais étranger à la nostalgie et d'un anticonformisme toujours stimulant.

La chronique de Gérard Leclerc en page 9.

Dans ce numéro :

Page 4 : Alstom-Bombardier un mariage à confirmer.

Page 5 : Afghanistan : de Saïgon à Kaboul.

Page 8 : David Goodhart et la nouvelle fracture mondiale.

Page 10 : Notre devise : La Nation, la Loi et le Roi.

Page 12 : Éditorial Mobiliser l'économie.



Photo : © Ecole polytechnique Université Paris-Saclay/ Wikipedia.

La dictature des nombres

L'augmentation de 5 milliards d'euros du budget de la recherche sur dix ans, annoncée le 19 mars dernier, ne résoudra pas la crise profonde qui affecte la recherche en France. Car cette crise ne se résume pas à une question de chiffres.

Depuis vingt ans, l'investissement français en recherche et développement diminue par rapport à celui de l'ensemble des pays développés. Malgré la forte hausse du nombre d'étudiants, le nombre d'enseignants-chercheurs ne cesse de diminuer et leurs conditions de travail, de se dégrader. Alors que leur rémunération moyenne plafonne à 63 % de celle de leurs homologues des pays de l'OCDE, leurs tâches administratives s'accroissent du fait de la diminution des personnels. Le mode de financement de la recherche les contraint à passer plus de temps à chercher de l'argent pour leurs projets qu'à chercher tout court. A cette situation précaire qui engendre des souffrances au travail, s'ajoutent le manque de perspectives des doctorants, la vétusté des installations et des laboratoires, la misère des bibliothèques. Rien d'étonnant dans ces conditions si plus de 50 % des doctorants partent à l'étranger.

Pour faire face à ce manque de financement et d'attrait de la recherche, le gouvernement prépare une loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), qu'il envisage

de déposer au printemps. Présenté par le ministre de l'enseignement supérieur comme « le début d'un cycle historique de réinvestissement dans tous les domaines de la science » ce projet vise à consacrer 3 % du PIB aux dépenses de recherche et développement, dont 1 % pour la recherche publique, un objectif conforme au processus européen dit « de Barcelone » engagé en 1998 pour faciliter la recherche et le développement dans le privé. Les premières mesures annoncées ont l'ambition de revaloriser la carrière des jeunes chercheurs, de remettre à niveau les salaires des métiers de la recherche, de

donner plus de moyens aux équipes et de simplifier les contraintes administratives qui pèsent sur les laboratoires.

Le flou du projet et les déclarations du directeur du CNRS se félicitant d'une loi « inégalitaire » et « darwinienne » ont provoqué la mobilisation du monde universitaire. Plusieurs mesures présentées dans trois rapports préparatoires suscitent une inquiétude avivée par le projet de réforme des retraites. L'une d'elles, qui envisage la création de nouvelles voies de recrutement à côté de celles de la fonction publique et l'instauration de contrats à durée limitée, fait craindre un

accroissement de la précarité que subissent déjà les jeunes chercheurs.

Plus largement, au nom des principes de compétitivité et de rentabilité, le projet renforcerait les pratiques managériales appliquées depuis deux décennies, dont il n'a été tiré aucun bilan mais dont les effets néfastes sont avérés. En renforçant les politiques d'évaluation et de notation, il promeut le modèle d'un chercheur mué en « manager », exacerbant la compétition pour la recherche de fonds devenus de plus en plus rares, au risque d'une baisse de la qualité des travaux et d'augmentation des fraudes

Misère de la recherche française

« Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console. » S'il est un domaine auquel la phrase de Talleyrand ne s'applique pas, c'est bien celui de la recherche française.

La part du produit intérieur brut consacré à la recherche s'élève actuellement en France à 2,29 %. Il est en Finlande de 3,55 %, chiffre qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher de l'excellence éducative de ce petit pays. Il est de 3,41 % en Suède, de 3,93 % en Israël, de 3,35 % au Japon. C'est la Corée du Sud qui emporte la

palme avec un chiffre de 4,36 %, ce qui explique sans aucun doute ses succès économiques et technologiques.

Il est difficile de comparer les salaires des chercheurs en raison de l'ancienneté des données disponibles et des disparités des régimes sociaux. Une enquête de 2006 permettait cependant de constater pour la France des niveaux de rémunérations certes supérieurs à une moyenne européenne que font chuter les pays les plus pauvres, notamment ceux de l'est et du sud, mais légèrement

inférieurs à ceux des pays les plus riches. Un « légèrement » qui cache bien des disparités : 28191 € en France contre 42 527 € au Danemark et 51398 € en Norvège, pour un chercheur débutant.

Quant aux États-Unis, souvent donnés comme modèle, les chercheurs y bénéficient de salaires plusieurs fois plus élevés qu'en France mais aussi de la sécurité de l'emploi, y compris dans les universités privées et d'un accès sans équivalent à des crédits de recherche alloués aux chercheurs individuels.

qui se sont multipliées. Ces politiques d'évaluation s'effectueraient dans un cadre très hiérarchisé, au détriment du principe traditionnel d'évaluation par les pairs qui est une des garanties de la liberté de la recherche. L'autonomie des procédures internes est en effet « le fruit d'un équilibre entre l'existence de savoir partagés et le dissensus qui permet le dépassement de vérités par d'autres vérités », rappelle l'historien François-Xavier Fauvelle, professeur au Collège de France, dans une tribune très critique envers le projet gouvernemental.

La recherche ne peut pas être entièrement centrée sur les impératifs de rentabilité et d'efficacité. Un autre modèle s'impose. Il faut recruter massivement des enseignants-chercheurs. Il faut leur donner la liberté nécessaire à une recherche dont les produits résultent souvent de l'expérimentation, ceci dans le cadre de contrats pluriannuels, sans contraintes de notation et d'évaluation. Par ailleurs la réflexion sur la recherche ne peut se limiter au champ de son financement et de son organisation. Elle doit poser la question des rapports entre les sciences et leurs applications techniques, alors que la technique est aux mains d'entreprises dont les pouvoirs sont supérieurs à ceux des Etats. L'enjeu est donc avant tout politique. ■

LAURENT LAGADEC.

Protéger les travailleurs

Sur le plan social, alors que la vitesse de propagation du Covid 19 s'accroît, les tergiversations du gouvernement, son indécision et son souci de maintenir les activités économiques non-essentiels pourraient coûter très cher sur le plan sanitaire.

L'urgence est aujourd'hui d'assurer la satisfaction des besoins primordiaux des Français tout en protégeant la santé de ceux qui y répondent. Il appartient donc aux autorités de définir des secteurs prioritaires. La CGT en cite quelques-uns à titre indicatif : les personnels de santé et des services de l'État, ceux des transports et de l'énergie, les sapeurs-pompiers, les salariés du commerce, de la logistique, de l'agroalimentaire, de l'eau, les agents de propreté, les éboueurs, les personnels de crèche et les enseignants qui assurent la garde des enfants de ces salariés et agents.

Partant de là, il est de la responsabilité du gouvernement de fournir les équipements nécessaires au bon déroulement de ces activités dans des conditions de sécurité optimales, sous peine de voir ces travailleurs exercer leur droit de retrait, comme l'ont déjà fait des éboueurs de Veolia, des employés de La Poste ou des contrôleurs de la SNCF.



Enfin, il serait heureux de geler le reste de l'activité économique ; l'Italie vient de s'y résoudre alors que les mesures de confinement pourtant plus drastiques qu'en France tardent à porter leurs fruits.

Mais il est vrai que le président de la République se refuse encore d'emprunter ce vocable. Le Medef, par la voix de son vice-président, s'inquiète de la grogne qui monte, consécutive au deux poids-deux mesures qui règne dans certaines entreprises entre les cadres qui télétravaillent et les ouvriers qui doivent se rendre sur leur lieu de travail. En quoi, par exemple, la poursuite de l'expédition de tee-shirts par des salariés de la Redoute à Wattrelos ou de la fabrication de boîtes de vitesse par Punch

Powerglide (ex-General Motors) à Strasbourg sont-elles essentielles alors que nos concitoyens sont censés être bloqués chez eux ?

En outre, durant l'épidémie, la destruction du code du travail se poursuit. Ainsi le projet de loi d'urgence sanitaire prévoit-il d'habiliter le gouvernement à « permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps du salarié » en dérogeant « aux délais de prévenance et modalités d'utilisation » définis dans le Code du travail, les conventions et accords collectifs ainsi que le statut général de la fonction publique. Les syndicats se sont, à juste titre, prononcés contre cette prise de jours de congé par simple décision unilatérale de l'employeur, bafouant, ainsi, les prérogatives du comité social et économique de chaque entreprise et administration. Citons, enfin, le cas d'Amazon qui profite du coronavirus pour poursuivre sa stratégie de concurrence déloyale dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables pour ses salariés au risque de contribuer à l'aggravation de la pandémie.

NICOLAS PALUMBO.

L'Écho du net

■ **Coronavirus et austérité.** - Sur le site bastamag.net⁽¹⁾, une analyse fouillée et solidement documentée nous raconte comment trente ans de politique d'austérité et de réduction des dépenses ont mis à genoux la totalité de notre système de santé, qui doit aujourd'hui faire face à la pandémie de Covid-19, mettant ainsi en grave danger la vie de chacun d'entre nous. Le gouvernement actuel ne fait en effet que poursuivre ce qui a débuté en 1983, sous un gouvernement socialiste, à l'occasion du « tournant de la rigueur » : « Un haut-fonctionnaire, Jean de Kervasdoué, met en place un "programme de médicalisation des systèmes d'information". L'objectif est de quantifier et de standardiser l'activité et les ressources des établissements de santé. Il s'agit

de mieux contrôler les dépenses. » En 1995, Alain Juppé, Premier ministre, fort de cet outil « édicté par ordonnance, sans vote des parlementaires, l'"Objectif national des dépenses d'assurance maladie". Il s'agit d'un plafond de dépenses de santé à ne pas dépasser, quels que soient les besoins de la population. Ces ordonnances aboutissent rapidement à la fermeture des plus petits établissements. Plus de 60 000 places d'hospitalisation à temps complet (définies en nombre de lits) disparaissent entre 2003 et 2016, dont près de la moitié en médecine et chirurgie. Ce plafond des dépenses devient de plus en plus coercitif. Pourtant la population augmente, ainsi que la part des plus âgés donc des plus fragiles, et le recours aux urgences s'intensifie. En 2003, Jean-François Mattéi, ministre de la Santé, « présente son plan hôpital 2007. Ce projet

est lui aussi adopté par ordonnance. Il instaure la controversée tarification à l'acte (T2A) pour la médecine, l'obstétrique et la chirurgie pratiquées dans les hôpitaux publics. Selon ce nouveau mode de financement, chaque acte a une tarification particulière. Plus il y en a, plus le budget augmente. Ce nouveau mode de calcul privilégie ainsi les actes techniques et quantifiables. Il pousse à délaissier le travail de suivi, d'accompagnement et d'échange avec le patient, tout ce temps qui n'est pas quantifié et monétisé par les tableurs des managers. Les hôpitaux sont ainsi soumis à une logique de rentabilité ». Ce même plan pousse les hôpitaux à se moderniser en s'endettant : « Entre 2002 et 2012, la dette des établissements publics de santé triple. » En 2009, la loi dite « Hôpital, patients, santé et territoire » confie les pleins pouvoirs à des

directeurs-managers non médecins et uniquement préoccupés de « tailler dans les coûts ». En 2016, une autre loi contraint « aux fusions entre hôpitaux, ce qui permet, au final, de réduire le nombre des établissements et de poursuivre la suppression de lits ». Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 100 000 lits supprimés, avec tout le personnel soignant et le matériel qui vont avec et qui font si cruellement défaut face à cette pandémie. Ce bilan catastrophique et déjà meurtrier n'est pas une fatalité : il est l'œuvre d'une idéologie criminelle qui a su trouver de zélés serviteurs ces 30 dernières années. Il faudra s'en souvenir quand le peuple français reprendra le pouvoir confisqué par l'oligarchie euro-mondialiste ! ■

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) <https://www.bastamag.net/Coronavirus-Covid19>

Alstom-Bombardier : un mariage à confirmer

La constitution d'un puissant groupe ferroviaire mondial, autour d'Alstom et du canadien Bombardier, réjouira tout ceux qui pensent que notre industrie a encore de l'avenir. Mais de sérieuses questions restent à régler avant que le rêve devienne réalité.

Dans l'industrie, seules la patience et la volonté permettent de faire des miracles. On l'a vu avec la filière navale française, que les meilleurs experts jugeaient condamnée, et qui connaît une belle renaissance⁽¹⁾.

On le voit avec Alstom, rescapé d'une faillite retentissante, qui s'est lentement repositionné au niveau européen et dont le mariage avec Bombardier Transport – annoncé mi février – pourrait en faire l'un des deux acteurs clés du rail mondial.

Ce mariage a du sens. Le chiffre d'affaires cumulé du futur ensemble dépasse les 15 milliards d'euros, ce qui le place au second rang mondial, derrière le chinois CRCC et loin devant l'allemand Siemens. Son carnet de commande est solide. Les profils se complètent bien ; le canadien apporte notamment au français l'accès aux grands marchés d'Amérique du Nord, qu'il convoitait depuis longtemps. Son potentiel de recherche-développement doit lui permettre de se positionner plus rapidement sur les marchés d'avenir : motorisation hybride, propulsion à hydrogène, mobilité in-



telligente...

Pour autant, dans cette union – qui n'aboutira qu'en 2021 –, beaucoup de questions restent encore à régler.

La première concerne l'attitude de Bruxelles. On se souvient que la Commission avait mis son veto à une fusion Alstom-Siemens en février 2019, au prétexte qu'elle aurait placé le nouveau groupe en situation de quasi-monopole sur le marché de la signalisation ferroviaire. Paris et Berlin s'en étaient fortement émus et avaient exigé, sans d'ailleurs l'obtenir, un assouplissement des règles. Le nouveau projet a-t-il plus de chances d'aboutir ? On l'assure, du côté des industriels et du gouvernement français, mais ce que l'on n'a pas obtenu avec l'appui de Berlin l'obtiendra-t-on sans, voire contre Berlin ? Réponse d'ici quelques mois.

La deuxième question-clé

concerne le capital du futur groupe. Ce qui est certain, c'est que la Caisse des Dépôts du Québec, associé référent de Bombardier et gestionnaire de grands fonds de pension, sera le premier actionnaire du nouvel ensemble, ce qui n'est guère rassurant. Bouygues, qui détient 14% des parts d'Alstom, maintiendra-t-il sa participation ? Pas sûr. Si l'État français se retire du tour de table – ce qui semble acquis – Alstom pourrait se retrouver sans actionnaire français de référence. Le sujet est évidemment politique.

Troisième enjeu : les conséquences sociales du rapprochement. Les dirigeants d'Alstom écartent toute idée de « restructuration et de menaces sur l'emploi », mais on sait trop ce que valent ces promesses ! Le niveau du carnet de commandes des principales usines françaises – Crespin dans le

Nord, Belfort dans l'Est – rassure plutôt les syndicats et la croissance du marché ferroviaire – 4% par an – laisse penser que les équipes de recherche et de conception seront peu impactées. Mais quid de l'emploi ouvrier ? et des implantations de petite taille disséminées sur l'ensemble du territoire ? Un groupe qui comprend plus de 50 sites en Europe n'échappera sans doute pas à des plans de rationalisation.

Dernière question et non des moindres, l'aspect « systémique ». L'industrie ferroviaire est plus dépendante que d'autres de la commande publique et de l'intervention des États. On a mesuré, à la fin des années 1990, combien les choix de la SNCF en faveur du « tout TGV » ont pesé sur la spécialisation d'Alstom et sur ses difficultés à l'export. À l'inverse, on ne voit pas comment le futur groupe pourrait faire abstraction de ses donneurs d'ordre européens. On peut même penser que le mariage Alstom-Bombardier ne prendra du sens que si une Europe du ferroviaire se construit, comme on l'a fait dans l'aérien, en offrant au nouveau groupe un environnement favorable. Les États, embourbés depuis tant d'années dans l'ouverture à la concurrence du rail, sauront-ils saisir cette opportunité ? ■

HENRI VALOIS.

(1). Cf. *Royaliste* n°1183 du 10 février 2020.

La quinzaine sociale

■ **Covid 19 vs réformes Macron : 1 – 0.** - Du fait de la pandémie de Covid 19, les débats parlementaires du projet de loi organique relatif au système universel de retraite et du projet de loi instituant un système universel de retraite sont reportés *sine die*, ainsi que les négociations entre partenaires sociaux dans le cadre de la Conférence de financement. Les déclarations du président de la République, affirmant devant 35 millions de téléspectateurs (chiffre Médiamétrie), le 16 mars, que « le jour d'après, quand nous aurons gagné, ne sera pas un retour au jour d'avant » et promettant de « tirer toutes les conséquences » de cet épisode peuvent laisser penser que ni l'un ni l'autre reprendront...

À moins que ces propos ne fassent partie de sa stratégie de communication.

■ **Covid 19 vs réformes Macron : 2 – 0.** - Autre conséquence de la pandémie, la réforme de l'Assurance chômage, qui devait entrer en vigueur le 1^{er} avril prochain, ne serait applicable qu'au 1^{er} septembre. Les syndicats, qui dès l'origine, étaient opposés aux nouvelles règles d'indemnisation, ont bien accueilli ce report ; le Medef, favorable à la réforme, salue « un geste de sagesse ». Le gouvernement prendrait-il subitement conscience de la nocivité de sa politique ? Les dispositions initiales étaient, en effet, susceptibles de faire baisser l'allocation versée à certains demandeurs d'emplois, alors même qu'Emmanuel Macron s'est engagé

à préserver l'emploi et l'économie, et à ne pas augmenter la précarité. Là aussi, la logique voudrait que l'exécutif revoie sa copie « le jour d'après ».

■ **Chocs en cascade.** - « La crise sanitaire conduit à un choc de demande, en raison des contraintes de déplacement et des restrictions d'ouverture des commerces, et à un choc d'offre, du fait des défaillances multiples de chaînes d'approvisionnement. » Tel est le constat dressé dans l'exposé des motifs du premier projet de loi de finances rectificative de l'année qui a été présenté en Conseil des ministres le 18 mars, avant sa discussion au Parlement les 19 et 20 mars. Le même document table sur une prévision de croissance négative du PIB de l'ordre d'1 % (contre – 1,4 % pour l'OCDE). L'occasion de

tester *in vivo*, et sur un temps limité, les effets de la décroissance sur l'environnement...

■ **On ne demande qu'à y croire.** - Dans une étude publiée opportunément le 16 mars dernier, le groupe bancaire HSBC analyse les impacts de la pandémie sur l'environnement, le social et la « gouvernance » selon trois critères : positif, mitigé, négatif. Il en ressort que, suite à un choc mondial lié au changement climatique ou à la diffusion d'un virus, « même si l'attention immédiate des investisseurs se portera sur la volatilité des marchés et que la priorité des entreprises sera la continuité de leurs produits et services », la prise en compte de ces questions ne disparaîtrait pas, mais serait, au contraire, exacerbée et pèserait sur les stratégies économiques et financières.

Le président Trump veut réussir avant la fin de son mandat le retrait américain d'Afghanistan sur lequel ont buté ses deux prédécesseurs, Bush et Obama.

Saïgon - Kaboul

PAR YVES LA MARCK.

On croyait les Américains guéris du syndrome vietnamien. Le *New York Times* du 2 mars ne craint pourtant pas de tracer un parallèle entre l'accord de Doha du 19 février et les accords de Paris de 1973. Kissinger n'était pas dupe. Il savait qu'après un « délai de décence », les communistes prendraient le pouvoir à Saïgon. Il n'avait pas anticipé les conséquences du scandale du Watergate qui précipita la chute du président Nixon en 1974, ni les images de la fuite humiliante des hélicoptères depuis les toits de l'ambassade américaine à Saïgon le 30 avril 1975 qui resteront longtemps dans toutes les mémoires. Ce « *délai raisonnable* » fut aussi laissé à la République Populaire d'Afghanistan après le retrait de l'armée rouge entre 1989 et 1992. Là aussi, l'on ignorait que l'URSS allait disparaître aussi rapidement.

Peut-on penser que le président afghan Ashraf Ghani, qui vient d'être réélu, bénéficiera de cinq années pour assurer une transition semi-pacifique avec les Talibans ? Le *New York Times* ne manquait pas de rappeler que le gouvernement du Sud-Vietnam n'avait pas été invité aux conversations de Paris, pas plus que Ashraf Ghani et son gouvernement n'ont été associés aux négociations au Qatar qui se sont étalées sur dix-huit mois. Singulier parallèle, qui bloque aujourd'hui le passage à la seconde étape du processus engagé à Doha, les négociations inter-afghanes prévues à Oslo à partir du 10 mars. Le plénipotentiaire américain, lui-même d'origine afghane et pachtoune, Zalmay Khalilzad, avait promis aux Talibans la libération de 5000 prisonniers contre 1000 détenus membres de l'armée régulière. Or ces prisonniers ne se trouvent pas dans des prisons américaines mais afghanes ! Mis devant le fait accompli, Ashraf Ghani a d'abord refusé, puis accepté 1 500 libérations immédiates, plus 500 par semaine selon le progrès des discussions. Refus des Talibans.

Ceci n'est qu'un premier incident sur une longue route. Premièrement, il n'y a pas d'unité du côté de Kaboul. Le résultat des élections présidentielles, qui se sont tenues le 28 septembre 2019, n'a été proclamé qu'au bout de cinq mois. Les Américains voulaient attendre l'accord avec les Talibans pour que les parties en présence à Kaboul se présentent dans un front uni, inclusif, sans qu'interfèrent des questions de légitimité. Ashraf Ghani tenait au contraire à la séquence inverse, sachant bien que, sans réélection triom-



Le négociateur américain Zalmay Khalilzad a été la cheville ouvrière des accords signés le 29 février dernier entre les USA et les Talibans.

phale, il perdrait toute légitimité à apparaître comme le seul interlocuteur valable. Dès qu'il a appris (à Munich lors de la conférence sur la sécurité, le 19 février) les tenants et aboutissants des tractations qataries, de la bouche du secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo, il s'empressa de publier des résultats jusque-là tenus sous le coude et qui lui donnaient une victoire dès le premier tour avec 50,6% des voix. Son rival, pour la seconde fois, Abdullah Abdullah, qui avait été institué « chef de l'exécutif » sous la pression des Américains, s'est de son côté également proclamé vainqueur. Tous deux ont été investis dans des cérémonies parallèles, le 9 mars. Qui ira donc à Oslo ?

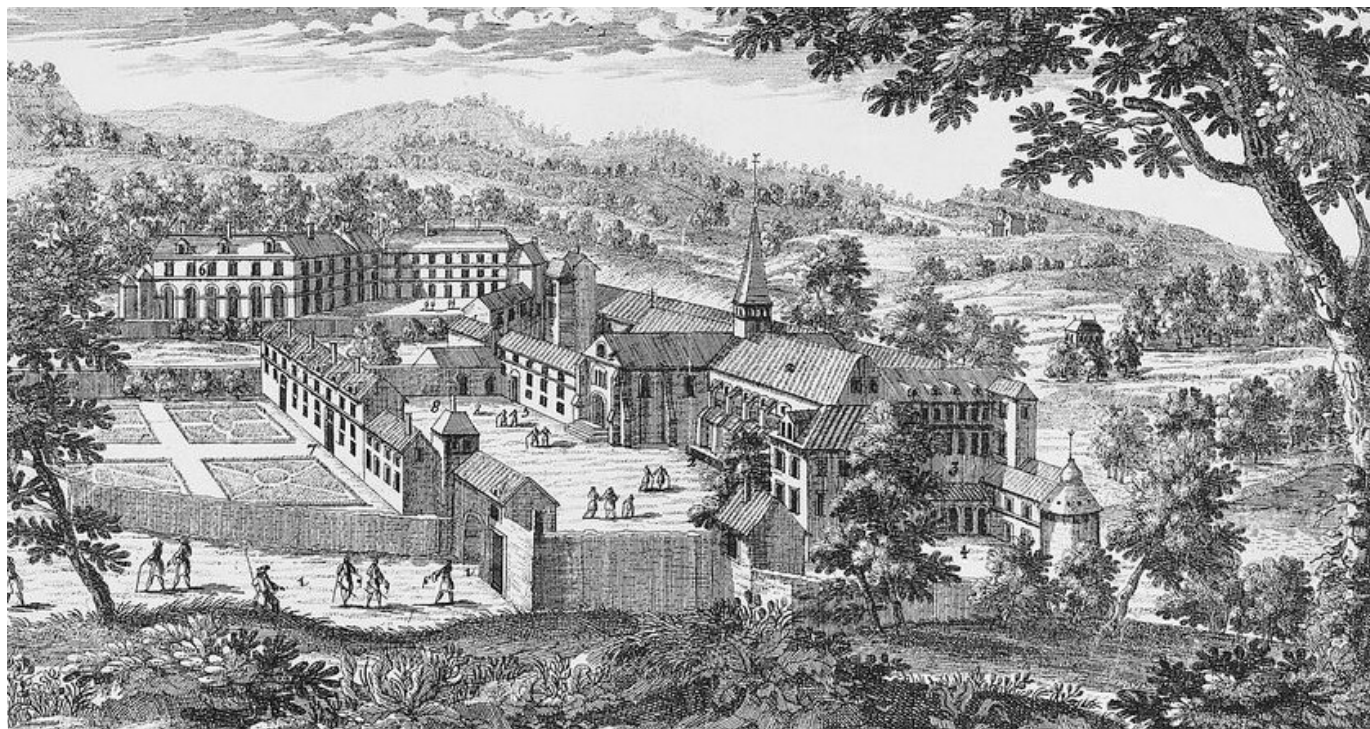
Est-ce que tout cela a une importance ? L'essentiel, pour les Américains, n'est-il pas que le statu quo tienne jusqu'à leurs élections ? Il ne saurait être question de réitérer la catastrophique prise de Kaboul de 1996. Plusieurs facteurs ont changé : l'armée afghane, au prix d'au moins 30 000 tués, a acquis une certaine capacité opérationnelle. La partie contrôlée ou influencée par les Talibans n'a pas sensiblement évolué autour d'une sorte d'équilibre territorial 50-50, sans aucune ville en leurs mains. Trump a autorisé un

surcroît de bombardements aériens qui ont fait, au cours des deux dernières années, un nombre inégalé de victimes depuis le début du conflit : 25 000 morts en 2018 soit plus qu'en Syrie (20 000). Et un nombre accru de réfugiés, y compris vers l'Europe où depuis 2015 ils constituent le premier groupe après les Syriens ; 400 000 Afghans au bas mot qu'on retrouve partout d'Istanbul à Calais.

Les Américains avaient été émoustillés par la velléité russe d'offrir une alternative aux négociations de Doha. L'initiative de Moscou, le 11 novembre 2018, fit néanmoins long feu. On n'oublie pas que la guerre menée par l'armée rouge en Afghanistan entre 1979 et 1989 avait coûté à l'URSS 15 000 morts. En comparaison, les Américains dénombrent 2 500 morts depuis 2001 (plus 1000 parmi la coalition dont 88 français). Moscou reste cependant une carte majeure pour la transition.

Les Talibans ont vu surgir sur leur flanc l'Etat Islamique (EI), sous la forme d'un « califat du Khorassan » sur la frontière pakistanaise. Ils disent ne plus vouloir commettre leur erreur de 2001 de « couvrir » Al Qaeda. La question fondamentale est de savoir si les Talibans ont changé et dans quelle mesure leur faire confiance ? Le numéro deux du mouvement, Sirajuddin Haqqani, a publié un texte inédit dans les colonnes du *New York Times*, le 20 février, où il trace les contours d'un « système islamique dans lequel tous les Afghans auraient les mêmes droits, où les droits des femmes qui sont garantis par l'Islam – qui incluent le droit à l'éducation et le droit de travailler – seraient protégés, et où le mérite serait la base de l'égalité des chances. » Il demande encore que la communauté internationale, à commencer par les Etats-Unis, continue de s'engager en Afghanistan pour la reconstruction et le développement.

Le mouvement est loin d'être monocolore. Des tensions peuvent se manifester entre les combattants de terrain et les diplomates. La trêve, néanmoins globalement suivie, permet d'accorder crédit aux négociateurs. L'influence du premier ministre pakistanais, Imran Khan, s'exerce dans un sens de modération et de pacification, ne serait-ce que pour garder la main face à l'Inde qui soutient le gouvernement de Kaboul, et assurer ses partenaires chinois de la sécurité des routes de la soie qui relient Pékin à Karachi, le fameux couloir pakistanais d'expansion chinoise. ■



Abbaye de Port Royal des Champs, haut-lieu du jansénisme. Au XVII^e siècle, le gallicanisme s'implante dans le clergé, sous l'influence de Bossuet et des jansénistes.

L'État, l'Église, les Lumières

Le Siècle des Lumières est classiquement présenté comme l'époque du grand combat des esprits éclairés par la Raison contre la religion et le cléricalisme. C'est oublier le terrain théologique et la politique religieuse de la monarchie au XVIII^e siècle. Après avoir expliqué le moment gallican et le début de la crise janséniste (Cf. www.bertrand-renouvin.fr/), Catherine Maire montre comment l'inclusion de l'Église dans l'État a provoqué des contradictions politiques et des violences qui ont alimenté la réflexion des philosophes français et influé sur le débat politico-religieux lors de la Révolution française.

En 1657, le parti janséniste semble définitivement battu. La bulle *Ad Sanctam* qui condamne les Cinq Propositions attribuées à Jansénius est approuvée par l'Assemblée du clergé français qui lui adjoint un Formulaire de condamnation – sans qu'il y ait obligation de le signer. La bulle est enregistrée lors du lit de justice du 19 décembre 1657 : la victoire de Mazarin est complète et la querelle paraît éteinte. Elle se ravive en 1661, année de la mort de Mazarin. Le 13 avril, un arrêt du Conseil d'État prescrit la signature du Formulaire et les religieuses qui s'y refusent sont expulsées dès le 23 du monastère de Port-Royal. Un formulaire plus dur est imposé aux religieuses de Port-Royal des Champs en 1664 et, en août, les récalcitrantes sont expulsées de l'abbaye. Peu avant, le 29 avril, Louis XIV fait enregistrer par le Parlement une déclaration qui oblige les évêques à signer le Formulaire puis le roi fait enregistrer en 1665 une nouvelle bulle qui réitère l'obligation. Les tensions s'apaisent en 1668 pour ressurgir ensuite, et violemment, car le Roi Soleil poursuit les jansénistes avec un acharnement qui ne se démentira jamais.

L'ouvrage magistral que Catherine Maire a consacré au jansénisme⁽¹⁾ permet de comprendre le comportement paradoxal des acteurs de ce long conflit et les mésaventures non moins paradoxales du gallicanisme. Dans la politique anti-janséniste de Louis XIV, trois phases doivent être distinguées.

Paradoxes dans tous les camps. La première, déjà évoquée, est celle d'un État qui affirme en 1664-1665 son autorité en réprimant l'agitation du parti janséniste et du parti dévot. Le principe de l'équilibre est maintenu mais les évêques jansénistes défendent contre Rome une position gallicane si ferme que le pape choisit le compromis par crainte d'un schisme.

La deuxième, en 1679-1680, est résolument gallicane, puisqu'elle vise les jansénistes qui se sont rapprochés de Rome à cause de l'affaire de la Régale qui oppose Louis XIV au pape sur la question de l'attribution des revenus des évêchés laissés vacants. Les Messieurs de Port-Royal sont obligés de s'exiler.

La troisième, à partir de 1693, est celle de l'abandon du gallicanisme par Louis XIV. Le Roi Soleil se rapproche de

Rome et s'acharne à nouveau sur les jansénistes, redevenus hérétiques à ses yeux. Il obtient du pape une nouvelle condamnation du jansénisme par la bulle *Vineam domini* du 15 juillet 1703. Le Conseil d'État ordonne la dispersion des dernières religieuses de Port-Royal en 1709 et la destruction du monastère en 1710. Enfin, Louis XIV obtient de Clément XI la fameuse bulle *Unigenitus* du 8 septembre 1713. Il s'agit d'écraser définitivement l'adversaire mais le texte pontifical est si mal pensé et rédigé que la bulle fait renaître le parti janséniste.

L'attitude des jansénistes est difficile à comprendre pour les contemporains. C'est, explique Catherine Maire, qu'ils se tiennent sur la frontière qui sépare les ultramontains des gallicans : « *Face au pape et aux défenseurs de ses prérogatives universelles, ils entendent borner le pouvoir du souverain pontife sur les spiritualia*⁽²⁾. *Face au roi et aux partisans du gallicanisme royal, ils prétendent limiter l'autorité du monarque absolu sur les temporalia*. De ce point de vue, l'antijansénisme du roi et du pape obéit à une nécessité structurelle qui leur permet de rétablir une communauté d'intérêts

contre un hybride insaisissable. » À partir de la bulle *Unigenitus*, le conflit entre Louis XIV et les jansénistes se joue sur la mémoire : le roi combat un jansénisme antérieur aux Quatre Articles gallicans, tandis que les nouveaux militants jansénistes exaltent, contre l'*Unigenitus*, une représentation idéalisée de Port-Royal. Ces fictions provoquent le scandale des refus de sacrements aux jansénistes auquel Louis XV, le Parlement, l'Assemblée du clergé et maints libellistes apportent leur active contribution – avant que le roi n'en vienne à enterrer discrètement l'*Unigenitus* en 1756.

Éradiquer le protestantisme. Dès le début de son règne, Louis XIV décide d'affirmer son autorité à l'encontre du protestantisme français, d'abord par une campagne de conversion, puis par des mesures vexatoires assorties de menaces adressées à des croyants considérés comme schismatiques par l'Assemblée du clergé en 1682. Tel est l'effet violent d'une froide logique politique : dès lors que l'Église catholique est absorbée dans l'appareil d'État, tous ceux qui sont hérétiques aux yeux de cette Église sont considérés comme schismatiques. Après une suite d'édits interdisant la célébration publique du mariage entre protestants et les obligeant à faire baptiser leurs enfants, l'édit de Fontainebleau du 18 octobre 1685, approuvé par les jansénistes, interdit l'exercice public du culte réformé. Comme les protestants ne sont plus tolérés, ils sont réputés avoir disparu ! À partir d'un raisonnement aberrant, les protestants sont placés dans une situation intenable et ceux qui se sont convertis sont soumis à des contrôles insupportables que viennent parfois aggraver les décisions de certains parlements sous la pression des évêques.

La persécution des protestants continue jusqu'à l'édit de 1787, sans que le royaume retrouve son unité religieuse. Bien au contraire ! L'Église catholique croit avoir triomphé des deux « hérésies » grâce à l'État qui la domine et la prend à son jeu politique. Mais à partir de 1760, écrit Catherine Maire, elle est « de plus en plus regardée comme un corps étranger dans l'État, et un corps étranger particulièrement dangereux, qui plus est ». L'expulsion des jésuites, de 1762 à 1764, est le premier acte d'un mouvement qui touche ensuite l'Assemblée du clergé, puis les ordres monastiques pour prendre enfin la forme d'un anticléricalisme politique. Au fil des polémiques et des conflits, Louis XV tente de maintenir une politique d'équilibre mais se voit contraint d'intervenir dans la vie des ordres religieux en essayant de faire prévaloir le point de vue de l'utilité sociale – ce qui conduit une partie de l'opinion à considérer que les évêques « despotiques » et les jésuites « séditieux » sont inutiles et néfastes. C'est au fil de ces conflits qu'un



DR
Historienne, chargée de recherche au CNRS, Catherine Maire travaille depuis de longues années sur l'histoire politique et religieuse des XVII^e et XVIII^e siècles.

« Ainsi, on prétend atteindre l'équilibre toujours recherché en officialisant le catholicisme tout en spiritualisant la religion. Certains rédacteurs de la Constitution civile jugent la religion trop importante pour être laissée au clergé tandis que d'autres, les Politiques, voudraient transférer la sacralité de l'Église dans la Nation. »

adversaire de l'*Unigenitus*, Le Paige, se fait « l'avocat de la religion de l'État ». Défenseur de l'absolutisme dans la tradition des Politiques, il retourne la doctrine du droit divin contre la personne faillible du monarque et l'applique aux magistrats qui sont les dépositaires des lois fondamentales du royaume. Ce qui lui permet d'installer le Parlement dans un rôle de médiateur entre le roi et la Nation.

Les philosophes des Lumières ont activement participé aux débats sur les affaires spirituelles et temporelles. Bernardin de Saint-Pierre forme ses idées lors de la querelle de l'*Unigenitus* et son humanisme vise à faire du christianisme une religion socialement utile et compatible avec le bonheur terrestre. Voltaire suit de près l'affaire de la Régale, dénonce la « folie » des jansénistes et souhaite que la religion soit subordonnée à l'intérêt public sous l'égide d'un prince philosophe. Partisan d'un équilibre des puissances spirituelle et temporelle dans le cadre d'une société de corps, il reste gallican tout en sachant que le gallicanisme ne va jamais au bout de lui-même. Montesquieu se tient à distance des jansénistes comme des jésuites et professe un gallicanisme modéré, selon le principe d'équilibre des

puissances. D'ailleurs, *L'Esprit des lois* est mis à l'index en 1751 et les parlementaires jansénistes désavouent l'ouvrage. Son point de vue est celui d'un Politique, toujours en quête de cet équilibre que personne ne parvient à trouver. Jean-Jacques Rousseau sort, quant à lui, du cadre des deux puissances et conçoit une religion civile tolérante pour toutes les religions, sauf celles qui prétendent à l'exclusivité. Il sépare la religion de la politique en dissociant le dogme de la morale mais c'est pour mieux les réunir dans une religion de l'État fondée sur les droits de l'homme et du citoyen. Alors que les solutions préconisées par Voltaire et Montesquieu restent sans écho, la religion civile selon Rousseau inspira le culte de l'Être suprême, selon Robespierre.

La Constitution civile du clergé est l'aboutissement, tout provisoire, de ces disputes intellectuelles et de ces violents conflits. Elle n'est pas le fruit d'un jansénisme divisé et marginal ni l'œuvre du parti gallican, mais le produit non prémédité d'une série de décrets qui traduisent deux visions du gallicanisme. D'un côté, on ne veut pas ériger le catholicisme en religion nationale pour respecter la liberté individuelle. De l'autre, on voudrait aboutir à une étroite union entre la Nation et l'Église, formé par un clergé de fonctionnaires salariés élus par le peuple – mais qui doivent exprimer leur communauté de foi avec le pape... et qui peuvent s'organiser comme ils l'entendent.

Ainsi, on prétend atteindre l'équilibre toujours recherché en officialisant le catholicisme tout en spiritualisant la religion. Certains rédacteurs de la Constitution civile jugent la religion trop importante pour être laissée au clergé tandis que d'autres, les Politiques, voudraient transférer la sacralité de l'Église dans la Nation. Catherine Maire, qui retrace avec précision cette tentative, montre pourquoi elle ne pouvait manquer d'échouer : « *Le souci de l'au-delà est trop prégnant dans l'ici-bas pour que l'État ne se mêle pas de l'encadrer, sans parler du besoin qu'il a de l'onction que dispense l'Église. Dans l'autre sens, l'Église a besoin de la reconnaissance que confère l'État comme sanction de la priorité donnée au souci de l'au-delà, dont cependant l'État n'a rien à connaître.* »

Il faudra attendre la Séparation de 1905 pour que la logique de pacification commence à prévaloir dans la nation. ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). Catherine Maire, *De la cause de dieu à la cause de la Nation, Le jansénisme au XVIII^e siècle*, NRF, Gallimard, 1998.

(2). Les *spiritualia* sont les biens ou les pouvoirs spirituels. Les *temporalia* sont les biens ou les affaires temporelles.

Catherine Maire, *L'Église dans l'État. Politique et religion dans la France des Lumières*, NRF Gallimard, 2019.

La nouvelle frontière mondiale

Les premières mesures annoncées – ou déjà lancées – par Boris Johnson, après la claire victoire des partisans du Brexit, doivent beaucoup aux positions assez radicales de Dominic Cummings, son principal conseiller. Mais l'influence de l'essayiste David Goodhart est indéniablement présente.

Publié en français en fin de l'année dernière, son récent livre *The Road to somewhere - The new tribes shaping British politics* est paru sous un titre volontairement accrocheur : *Les Deux clans - La nouvelle fracture mondiale*. Rapidement, la promotion de ce livre a provoqué de nombreux articles dans la presse française et même une excellente entrevue sur *France Culture*. Sans oublier le soutien d'Emmanuel Todd pour qui il s'agit d'un livre capital : « *L'analyse politique la plus percutante pour comprendre ce qui se joue aujourd'hui nous vient d'un Anglais.* »

Fort du recoupement de nombreux sondages et sur une base analytique puissante⁽¹⁾, David Goodhart propose une segmentation originale de la population britannique. Il y aurait d'un côté les *Anywhere*, les Partout (ou plutôt les gens de n'importe où), et de l'autre les *Somewhere*, les Quelque Part. Les premiers représentent 20 à 25 % de la population, contre environ 50 % pour les seconds. Certes, ces étiquettes n'ont qu'une valeur scientifique relative, mais elles aident à comprendre certaines tendances de fond qui traversent nos sociétés occidentales. Et plus particulièrement les raisons pour lesquelles le clan des Partout domine l'agenda politique britannique depuis près de 25 ans, en confondant trop souvent « *ses intérêts propres avec l'intérêt général* ».

Mais qui sont-ils, ces Partout ? David Goodhart les connaît bien, puisqu'il en vient et se décrit lui-même comme un Partout « *apostat* ». Les Partout valorisent l'autonomie, la mobilité, la nouveauté, ils accueillent volontiers le changement, relativisent l'appartenance nationale. Bardés de diplômes, adeptes inconditionnels de la méritocratie, parfois patriotes mais plus « citoyens du monde », l'individualisme progressiste est leur seule référence. Ce sont des urbains fortunés, (Londoniens avant tout...), convaincus des bienfaits de l'ouverture des frontières et de l'immigration massive – dont ils ne vivent que très rarement les conséquences pratiques –, qui privilégient ce qu'ils dénomment le « *bien-être mondial* » au détriment du « *bien-être national* ». Souvent offusqués, voire méprisants, vis-à-vis de ceux qui ne pensent pas comme eux ! Alors qu'ils sont une minorité, une minorité aux commandes de la vie politique et économique, puissante donc, mais une minorité.

La majorité, elle, ce sont les Quelque part, remarquablement bien cernés, décrits avec force, originalité par Goodhart, qui donnent de très nombreux exemples de



David Goodhart.

leur situation réelle. La première originalité de l'essayiste est sans aucun doute la place assez faible qu'il donne à la dimension économique dans la montée du populisme. Il ne dit pas que les inégalités économiques ne comptent pas, mais pour lui d'autres choses comptent tout autant, comme l'identité, le sentiment d'appartenance, le statut, le sens... Auquel s'ajoute le sentiment d'impuissance dans un contexte de changement très, très rapide. La mondialisation, le projet européen, la perception d'une immigration galopante, l'obligation numérique, tout va trop vite pour les Quelque part !

La tragédie européenne. Certes il existe aussi en Grande-Bretagne un populisme « radical-autoritaire-réactionnaire », mais il ne dépasse guère 5 % de la population. Il ne représente nullement l'immense majorité des Quelque part « *décents* », comme les qualifie David Goodhart qui sont beaucoup plus tolérants que leurs parents et grands-parents sur un grand nombre de thèmes de société. Par contre, ils ont pris de plein fouet le choc de la mondialisation et celui de l'immigration. Avec un accent particulier – spécifique à la Grande-Bretagne – sur l'élargissement de l'UE et l'arrivée massive de travailleurs venant d'un autre pays de l'UE (ils seraient actuellement plus de 3,5 millions !)

Il faudrait développer plus longuement ce que Goodhart nomme « *la tragédie eu-*

ropéenne »... le rappel historique de cette longue marche vers une véritable « *intrusion dans la vie des nations* », avec son point d'inflexion clairement identifié dans le traité de Maastricht de 1992 et toutes ses conséquences dont nous souffrons encore. Il est vrai que les Partout « *ne voient souvent dans le sentiment national qu'une pulsion atavique et primitive* », alors qu'un sentiment national « *décent* » certes ne résout pas les problèmes économiques et sociaux d'un pays mais il fournit un « *cadre, un idiome dans lequel la discussion peut avoir lieu* ».

Un tel livre mérite donc d'être lu attentivement, en y cherchant les lignes de force d'une analyse puissante qui dépasse le cadre strictement et spécifiquement britannique. Car il passe en revue la quasi-totalité des points de confrontation : la réalité d'un libéralisme sans limites, les excès de la mondialisation – une mondialisation « heureuse », mâtinée de libéralisme sociétal –, les effets pervers de la libre circulation des personnes, la concurrence migratoire, la disparition des emplois intermédiaires, l'hypertrophie du secteur universitaire, la financiarisation des affaires, l'éclatement de la famille traditionnelle, l'impact pervers de certaines mesures fiscales. Il démontre également de façon tout à fait instructive comment une série de petites mesures successives peuvent générer de profonds changements de société. Il innove enfin en cherchant des pistes de réconciliation de ces deux « tribus » ou, pour le moins, de compromis positifs. Et ceci sur la base d'un simple constat de ce que pourrait être une « bonne société » : « *C'est, dans l'idéal, un cercle d'intérêts communs : les brillants éléments continuent de s'élever vers le sommet mais la contribution de tous est mise en valeur.* »

Car « *l'ambition et la quête de réussite sont des impulsions parfaitement humaines, mais la plupart des gens savent que voir sa valeur reconnue est plus important que réussir* ».

Dans ce contexte bien particulier de l'Angleterre, où une raison possible de la popularité persistante de la famille royale est « *qu'elle se place en dehors du système de mérite et de réussite. Elle existe, c'est tout* ». ■

PHILIPPE DILLMANN.

(1). World Values Surveys, Enquêtes mondiales réalisées par vagues successives depuis le début des années 1980.

David Goodhart, *Les deux clans. La nouvelle fracture mondiale*. Édition les Arènes, 400 p.



par Gérard Leclerc

Philippe Ariès retrouvé

L'auteur d'une thèse sur Philippe Ariès (1914-1984), Guillaume Gros s'est distingué comme le meilleur spécialiste de l'historien, pour lequel il anime un site⁽¹⁾ et contribue ainsi à prolonger une œuvre mondialement connue – elle est traduite dans une trentaine de langues. Maîtrisant les archives de l'auteur de *L'homme devant la mort*, il a collectionné tous les articles qu'Ariès avait publiés dans des revues et qui consistent en comptes-rendus des travaux de ses collègues dans les domaines les plus divers. Le recueil qu'il a constitué nous permet ainsi de prendre conscience de la curiosité universelle d'un homme qui ne s'est pas contenté de ses recherches, celles qui ont abouti à quelques ouvrages mémorables. On pourrait même dire que rien d'humain ne lui est étranger et que son goût pour la singularité des faits historiques, loin de l'enfermer dans quelques cantons du savoir, le conduit à s'intéresser à la plus large expérience humaine. Ce qui caractérise fondamentalement Ariès, c'est une curiosité anthropologique qui se trouve beaucoup plus satisfaite par le recours aux disciplines historiques que par la philosophie. Mais elle ne se refuse rien, pas plus la philosophie que la religion, car il s'agit de comprendre notre condition à la fois dans ses aspects les plus concrets mais aussi les plus mystérieux.

On sait que Philippe Ariès a beaucoup réfléchi au métier d'historien, au point de faire un bilan de tout ce qui l'avait précédé, ne serait-ce que pour mieux définir ce à quoi il aspirait, c'est-à-dire « une autre histoire » pour reprendre l'expression de Michel Foucault. On aura reconnu l'histoire des mentalités, qui, de fait, à la suite de l'école des Annales, va prendre de plus en plus le dessus, notamment par rapport aux essais d'inspiration politique, qu'ils appartiennent à la droite bainvillienne ou à la gauche marxisante. Cela veut-il dire pour autant que l'ami de Pierre Boutang se détachera de ses propres racines royalistes ou même nationalistes ? Sans doute pas, même si Ariès, dans sa dernière période, ne manifestera plus les mêmes engagements militants. Pierre Debray pourra certes lui reprocher de manquer à l'obligation civique d'un Bainville, lorsque dans son souci de rajeunir l'histoire, il bifurquera résolument dans d'autres directions. Mais ce qui le détermine correspond à une exigence civilisatrice, celle qui correspond aux mutations profondes de l'époque.

Et de ce point de vue, Ariès, sans jamais s'enfermer dans des cadres idéologiques, marquera tout de même qu'il a ses préférences et ses amitiés. Il n'a pas fréquenté pour rien un Gabriel Marcel et un Daniel Halévy. Il n'a pas assez de chaleur pour dire toute son admiration à l'égard de ce dernier, notamment lorsqu'il publie son superbe *Essai sur l'accélération de l'histoire*. C'est pour lui l'occasion de réaffirmer sa conviction : « Pour conserver l'épaisseur de l'Histoire, les connaissances livresques, l'érudition des archives ne suffisent pas. Il faut avoir l'expérience affective et réfléchie des hommes vivants. » Or, Daniel Halévy, depuis les universités populaires de sa jeunesse jusqu'à ses *Visites aux paysans du Centre*, n'a cessé de fonder sa réflexion sur une telle expérience, ce qui lui confère « la sonorité profonde des messages lointains venus du fond des âges ou des cœurs des hommes ».

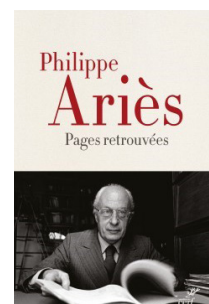
Pourtant, on pourrait s'interroger sur la saveur nostalgique

d'un tel attachement au passé. Ariès n'a jamais nié que son traditionalisme proclamé avait quelque chose de sentimental, avec ce qu'on pourrait appeler le recours à un mythe quasi fondateur. C'est ce qu'il livrait à nos amis de la revue *Anthine*, en parlant de « la conviction très profonde, viscérale, chez quelques-uns, qu'il avait existé dans ce passé des sociétés libres, à tendance anarchique, variées, denses, des cultures régionales et populaires avec leurs langues, leurs coutumes, leurs couleurs, que ces sociétés et ces cultures étaient menacées de disparaître par la centralisation politique et l'uniformisation des techniques. » Archaïsme ? Peut-être, mais c'était aussi une anticipation du vaste mouvement contemporain, qui ne concerne pas seulement l'écologie, mais l'ensemble de la civilisation. Là-dessus, il se retrouvait en parfaite solidarité avec un Ivan Illich, venu d'un tout autre horizon.

La nostalgie n'était pas forcément régressive, elle se rapportait à un enracinement anthropologique qui pouvait éclairer les défis contemporains. Car il n'y avait aucune étroitesse, aucun enfermement dans cette démarche qui ne concernait pas le seul passé, ni les seules aires régionales. L'historien est aussi un observateur de la vie quotidienne, où son regard propre permet d'anticiper sur certaines évolutions. Cela est manifeste sur une question aussi essentielle que la famille, où le chercheur est venu briser bien des représentations, en affirmant que « la famille patriarcale n'a jamais existé, du moins dans nos sociétés ». Celle que l'on nomme traditionnelle correspond à un modèle construit à la fin du XVIII^e et du début du XIX^e par les philosophes des Lumières et par les sociologues traditionalistes de Bonald à Le Play. Il est vrai que l'ouvrage fondateur que constitue *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* a été beaucoup discuté et même récusé dans sa thèse fondamentale. Cela n'empêche pas qu'Ariès, en bousculant nombre d'idées toutes faites, s'est fait le précurseur des débats contemporains qui voudraient redéfinir le socle même des liens sociaux. Le passé atteste de la mobilité des structures humaines, avec la possibilité d'évolutions considérables, mais il témoigne aussi en faveur d'exigences humanisantes, celles qu'aucune technique et qu'aucun transhumanisme ne sauraient abolir, sous peine de pertes anthropologiques irrémédiables. ■

(1). <http://philippe-aries.histoweb.net/> Guillaume Gros est, par ailleurs, l'auteur d'une biographie de Philippe Ariès, *Un traditionaliste non-conformiste de l'Action française à l'Ehess*, aux Presses Universitaires du Septentrion (2008) : cf. l'article que lui a consacré Gérard Leclerc dans *Royaliste*, n° 928 du 9 juin 2008.

Philippe Ariès
Pages retrouvées
Éditions du Cerf, 304 p.



La Nation, la Loi et le Roi



Pour la Nation, la Loi et le Roi. La devise inscrite sous le titre de notre journal depuis le changement de maquette a suscité des interrogations et des critiques. Pourquoi donc choisir ces trois mots, et leur mettre des majuscules ?

Nous pourrions répondre sur le mode de l'évidence : et pourquoi pas ? Nous sommes partisans de l'État de droit, persuadés que les nations ne sont pas dépassées et nous voulons expliquer que le roi est nécessaire pour incarner la monarchie républicaine qui est, dans sa formulation gaullo-romaine, le résultat d'un long et difficile cheminement historique.

Mais justement, nous avons voulu évoquer ce cheminement historique et rappeler, par la même occasion, la manière dont *Royaliste* et la Nouvelle Action royaliste s'inscrivent dans l'histoire de la nation française.

Il y a bien sûr le tronc commun à tous les Français : la monarchie capétienne qui construit l'État et qui réalise par ce moyen l'unité du royaume. C'est ce royaume qui engendre la nation moderne au moment de la Révolution française et c'est à ce moment que les diverses tendances royalistes commencent à s'affirmer. Lesquelles ?

Il y a bien entendu les royalistes réactionnaires qui vont former jusqu'à nos jours la tendance contre-révolutionnaire. Mais il y a aussi ceux qu'on ne voit jamais dans les films plus ou moins historiques et qui vont pourtant jouer un rôle décisif dans le déclenchement de la Révolution puis un rôle moteur dans la Constituante : les Monarchiens qui veulent faire la Révolution avec le roi et

pour la nation. Mounier, Malouet, Lally-Tollendal sont nos ancêtres, qui se relient au vieux parti des Politiques car ils s'inspirent de Montesquieu. Les trois premiers articles de la Déclaration de 1789 sont rédigés par Mounier qui influence la rédaction de plusieurs autres articles et les Monarchiens sont parmi les inspirateurs de la Nuit du 4 Août. Ils veulent la liberté, l'égalité et la souveraineté et ils sont persuadés que l'autorité royale est indispensable à l'édifice constitutionnel qui est en débat.

Battus sur la question du veto et sur celle du bicaméralisme, les Monarchiens démissionnent du Comité de Constitution en septembre 1789 mais la Constitution de 1791 porte leur marque. Son article 5 est consacré au texte

du serment civique ainsi rédigé : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791. »

Lors de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, c'est autour du roi que se rassemble la nation et c'est devant la nation que le roi prête serment : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi et à faire exécuter les lois. »

La Révolution est lancée et personne ne peut l'arrêter avant le Dix-Huit Brumaire. Mais les principes affirmés en 1789 et 1790 par les Monarchiens vont permettre d'instituer, après la chute du Premier Empire, une monarchie parlementaire, sur le mode bicaméral comme le souhaitaient les disciples de Montesquieu. Il est permis de soutenir que l'inspiration de la Constitution de la V^{ème} République est monarchienne dans la mesure où l'autorité du chef de l'État a été restaurée en 1958. Le général de Gaulle écrit d'ailleurs dans ses *Mémoires d'espoir* qu'en mai 1958 il avait voulu « doter l'État d'institutions qui lui rendent, sous une forme appropriée aux temps modernes, la stabilité et la continuité

dont il est privé depuis cent soixante-neuf ans ». De fait, 1958 – 169 = 1789.

Il y a lieu de remarquer que la trilogie monarchienne relève d'une logique politique rigoureuse, car elle établit, pour la France moderne, un système de médiations qui assure la continuité de l'action politique. Le schéma roi-peuple est remplacé par un système dans lequel chaque élément est indispensable aux deux autres. Il faut la Nation et il faut le Roi mais l'un et l'autre sont régis par la Loi pour éviter l'absolutisme mais aussi le chaos dans lequel serait plongé un peuple sans Loi. La Loi est l'œuvre de la représentation nationale mais l'impersonnalité de la Loi est compensée par la personne royale, elle-même soumise à la Loi et qui personifie la nation historique.

Le critère de la légitimité est dans la relation harmonieuse entre la personne royale, gardienne de la loi constitutionnelle, la nation souveraine et l'histoire qui donne sens à l'action politique. ■

SYLVIE FERNOY.

Références :

Robert Griffith, *Le Centre perdu, Malouet et les monarchiens dans la Révolution française*, PUG, 1988.

Bertrand Renouvin, *Le Royalisme, histoire et actualité*, Economica, 1997.

Brèves royales

■ **Népal, le 11 mars.** - « Nous serons une nouvelle alternative et une nouvelle force politique. Nous ne nous diviserons plus jamais », a déclaré Kamal Thapa, leader du Rastriya Pratajantra Party (Parti National Démocratique, royaliste), lors du congrès qui a validé la fusion des 3 mouvements monarchistes népalais.

■ **Iran, le 18 mars.** - Dans un long message enregistré, le prince impérial, Reza Shah Pahlavi, accuse le régime islamique, « la principale infection du pays » de ne rien faire pour protéger les Iraniens du virus Covid-19. « Avec une telle impasse, l'inefficacité

chronique du système et la corruption généralisée des fonctionnaires du régime aggravent la situation », affirme le prétendant au trône qui ajoute que « les relations malsaines [de la République islamique] avec d'autres pays rendent impossible toute forme d'aide utile et opportune avec d'autres nations qui permettrait de résoudre cette crise ».

■ **Italie, le 18 mars.** - Les deux prétendants au trône d'Italie, le prince Victor-Emmanuel de Savoie et le duc Amedeo de Savoie-Aoste, ont publié deux communiqués exprimant leur fierté de voir le comportement des Italiens et saluant le milieu hospitalier, face à la crise du Covid-19. Le prince Victor-Emmanuel de

Savoie voit dans la cohésion du pays un « nouveau Risorgimento ».

■ **Royaume-Uni, le 19 mars.** - La reine Elisabeth II, actuellement au château de Windsor, a publié un communiqué sur la crise sanitaire liée au virus covid-19. La souveraine a appelé les Britanniques à s'unir face à cette épreuve, à aider les plus vulnérables, à accepter les changements imposés et à se souvenir ce que veut dire le mot nation. « Je suis certaine que nous serons à la hauteur de ce défi. Vous pouvez être assurés que ma famille et moi-même sommes prêts à être à vos côtés », a assuré la fille de Georges VI.

FRÉDÉRIC DE NATAL.

La Nouvelle Action royaliste

La NAR sur internet

La NAR dispose maintenant d'une présence très complète sur la Toile, avec plusieurs pages sur Facebook, Twitter et YouTube et deux sites internet directement liés à ses activités militantes ou éditoriales.

Le lieu virtuel privilégié des internautes de la NAR est, sans aucun doute, Facebook, avec une page d'information et un groupe d'échange. La première recense 1830 abonnés (le double de l'année dernière), alors que le groupe rassemble plus de 800 suiveurs qui interagissent sur les publications. Sur ces différentes pages, on peut trouver les sommaires des numéros de *Royaliste* tout juste archivés ou à peine publiés, les annonces des Mercredis de la NAR ainsi que l'annonce de la sortie la semaine suivante du « replay » et toutes les informations sur la vie du mouvement. Ces pages Facebook relaient également les annonces et publications du comte de Paris.

La page YouTube (Nouvelle Action Royaliste – YouTube) présente en intégralité les Mercredis de la NAR, les Entretiens de la NAR ou encore les prises de positions filmées du mouvement. Cette page, récemment créée, accueille déjà plus de 700 abonnés (340 vues en moyenne toutes les 48h) et progresse de 30 abonnements par mois, du simple fait de son alimentation régulière en nouvelles émissions. Elle permet d'accéder à 130 h de vidéos.

À cela s'ajoute un compte Twitter qui rassemble plus de 200 suiveurs. Compte qui (re) tweete les annonces des Mercredis en cours, citations des invités, publications du comte de Paris et sortie de la version filmée des Mercredis de la NAR.

Enfin, la NAR dispose de deux sites internet : le site du mouvement (www.nouvelle-action-royaliste.fr) qui donne accès à toutes les informations pratiques (abonnements, adhésions) et le site Archives royalistes (www.archivesroyaliste.org), qui rassemble notamment toutes les collections du journal et des revues éditées par la NAR depuis sa création. Un nouveau site, intégralement dédié au bimensuel *Royaliste*, est actuellement en cours de réalisation.

Que nos adhérents, sympathisants et lecteurs n'hésitent pas à s'inscrire et à intervenir sur ces différents supports qui jouent un grand rôle dans nos progrès actuels.

Mercredis de la NAR

Chaque mercredi, nous accueillons dans nos locaux nos amis et sympathisants de la NAR pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence se déroule de 20h à 22h dans nos locaux, 38, rue Sibuet, 75012 Paris. Métro Picpus. (entrée libre, participation aux frais de 2 €). Un repas amical est servi à l'issue des débats (participation aux frais : 7 €)

Compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de confinement décidées par les autorités, nous sommes dans l'obligation de reporter les conférences des Mercredis de la NAR. Nous communiquerons à nos adhérents, sympathisants et lecteurs le nouveau calendrier des conférences, une fois que les consignes de confinement auront été levées.

Vidéos de la NAR

Toutes les conférences de la saison 2017-2018 sont disponibles sur notre chaîne YouTube et depuis le site « Archives royalistes ». Voici la liste de nos dernières publications que vous pouvez consulter :

Mercredi 27 novembre : Colonel René Cagnat. Sur le thème : La région centre-asiatique et l'Europe en tant que proie des superpuissances et de l'islam.

Mercredi 4 décembre : Françoise Germain-Robin. Pour la présentation de son livre, en collaboration avec feu Luc Beyer de Ryke : *Congo, mémoires à vif*.

Mercredi 22 janvier : Nicolas Palumbo et Bertrand Renouvin. Pour un débat sur la réforme des retraites et la révolte sociale.

Mercredi 29 janvier : Gabriel Martinez-Gros. Pour son livre : *L'Empire islamique, VII^e – XI^e siècle*.

Mercredi 25 février : David Djaïz. Pour son livre : *Slow démocratie*.

Mercredi 25 février : Jean-François Colosimo. Pour son livre : *La Religion française*.

Actualités de la NAR

39^e Congrès de la NAR

Comme indiqué à l'ensemble de nos adhérents, notre congrès, qui devait se tenir les 28 et 29 mars, est reporté, comme tenu de la situation sanitaire. Nous communiquerons les nouvelles dates retenues, une fois que les consignes de confinement auront été levées.

Maison de France

Communiqué de Mgr le comte de Paris sur la crise sanitaire

Comme tous les Français, je suis avec gravité l'évolution de la crise épidémique en cours sur notre territoire. Toute ma famille, en bonne santé, est maintenant réunie au Domaine royal de Dreux.

Nous devons suivre, tant que possible, les instructions de confinement. Sans liberté, la France ne mérite plus son nom, mais il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Montrons que des personnes libres peuvent, lorsqu'il le faut, mettre entre parenthèses leurs intérêts propres pour le bien supérieur du pays.

Je salue la fermeté du gouvernement dans sa détermination à freiner la contamination. Je m'interroge en revanche, alors que les écoles ont été fermées et que les messes dominicales ont été supprimées, sur la pertinence du maintien des élections. Les équipes municipales en place sont autant d'acteurs charnières dans la transmission de l'information et dans la gestion locale de la crise. Les changer en plein milieu du gué, n'est-ce pas ajouter de la difficulté à notre situation déjà compliquée ?

Je salue et remercie les soignants qui partout en France se mobilisent, en première ligne dans une lutte qui s'annonce ardue. Je pense aussi aux personnes âgées qui, privées de visites, seront victimes d'une solitude pénible. Je pense enfin aux chefs d'entreprises, entrepreneurs, artisans, commerçants, professions libérales, qui devront se battre dans les prochaines semaines pour maintenir à flot ces entreprises qui font la fierté de notre pays.

Chacun de nous quel que soit son âge, sa situation sociale, est le même devant la maladie. Soyons unis et la France, comme tous les jours, se relèvera.

Jean, comte de Paris

Domaine royal de Dreux, le 15 mars 2020.

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin

Directeur adjoint : C. Barret

Rédacteur en chef : N. Palumbo

Maquette/SR : E. Micheletti

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

o Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)

VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50€)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

Mobiliser l'économie

Le 12 mars au soir, Emmanuel Macron a répété que nous étions « en guerre » et appelé à « l'Union sacrée ». Il s'agissait de se camper en héritier de Clemenceau mais la réponse des « soldats » du front sanitaire et des « civils » de l'arrière nous ramena aux scandaleuses réalités de la lutte contre l'épidémie. Les « soldats » sont envoyés au front sans casques ni fusils – en l'occurrence le personnel soignant manque de masques et de respirateurs. Les « civils » des caisses de supermarché, du transport routier, des usines, de la voirie... travaillent eux aussi sans masque et sont traités de déserteurs s'ils invoquent leur droit de retrait, tandis que les donneurs d'ordre sont chez eux devant leur ordinateur. Plus que jamais la lutte des classes...

Ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne a cru bon de reprendre le langage élyséen en lui ajoutant sa touche personnelle. « *Tout le monde doit comprendre, a-t-elle déclaré au Parisien, que nous sommes entrés dans une économie de guerre où beaucoup d'entreprises se mobilisent, y compris pour nous fournir ce qui nous manquait.* » Hélas, tout le monde doit comprendre que madame Borne ne comprend pas ce qu'est une économie de guerre. Elle cite LVMH qui se met à produire du gel hydroalcoolique et des entreprises du Grand Est qui se constituent en groupe pour produire des masques mais ces actions relèvent de l'initiative privée.

Madame Borne n'a certes pas le temps de consulter des livres d'histoire mais elle aurait pu simplement consulter la fiche Wikipédia sur l'économie de guerre avant de faire des phrases. « *Vous voyez, assure-t-elle, on adapte la chaîne de production de notre économie pour avoir les bons produits là où il faut. C'est ça, l'économie de guerre.* » Qui, « on » ? Pour le moment, c'est un fabricant de parfums qui fait un acte généreux. Quant à « *la chaîne de production de notre économie* » elle est, d'un bout à l'autre ou par morceaux, ... en Chine, en Allemagne, en Italie⁽¹⁾. Les masques, le Doliprane, c'est en Chine !

Si madame Borne consultait Wikipédia, elle lirait à la première ligne de la fiche que l'économie de guerre, c'est d'abord le contrôle de la politique monétaire. Or, la politique monétaire se définit et se met en œuvre à Francfort, où siège la Banque centrale européenne réputée indépendante des gouvernements⁽²⁾. Une arme décisive échappe à la France et nous allons en payer les conséquences.

Nous n'oublions pas les mesures de soutien aux entreprises, dans l'heureux sacrifice de l'austérité budgétaire. Mais une économie de guerre ne se réduit pas à des mesures d'urgence et à des recommandations. Si l'on invoque l'Union sacrée, il

faut imposer aux plus riches des sacrifices à la hauteur des richesses qu'ils ont accumulées par la spéculation et par l'exploitation de leurs salariés. Impôt massif sur la fortune, contributions exceptionnelles, emprunt forcé... nous disposons de tous les moyens qui permettent de concrétiser la solidarité et de financer l'effort de « guerre sanitaire ».

Une économie de guerre implique le contrôle du crédit. Il faut nationaliser les banques et les compagnies d'assurance pour parer la menace d'une catastrophe financière mondiale et pour que l'argent, nerf de la guerre, serve à financer l'économie réelle.

Une économie de guerre implique la mobilisation des entreprises par l'État afin d'orienter la production en fonction de l'intérêt général. Il faut des réquisitions d'usines, de locaux, de moyens de transport dans les secteurs vitaux. Il faut que les réquisitions et les réorientations d'activités fassent l'objet d'une planification qui doit, dans l'immédiat, viser à juguler la crise sanitaire et ses effets sur les secteurs vitaux de la santé, de la protection civile, de l'alimentation. Il faut aussi préparer la relocalisation des entreprises dans les secteurs stratégiques – à commencer par celui de la pharmacie – et reconstruire les services publics.

Une économie mobilisée par le Plan est une économie protégée. Comme le dit Gaël Giraud⁽³⁾, nous avons besoin d'un « *protectionnisme écologique, social et sanitaire raisonné* ». Les sociétés américaines de la vente par correspondance et du divertissement devraient être des cibles prioritaires.

La mobilisation de l'économie nationale est évidemment incompatible avec les normes bruxelloises. Qu'importe, puisque nous assistons à la faillite de l'Union européenne. En décidant de suspendre le Pacte de stabilité, la Commission européenne se contente d'accepter des décisions déjà prises par l'Italie, la France, l'Allemagne. La livraison à l'Italie de matériel médical par le gouvernement chinois et la demande d'aide médicale adressée par la Lombardie à la Chine, à Cuba et au Venezuela sont les signes les plus criants de cette faillite.

Une économie mobilisée n'est pas une économie autarcique. La coopération internationale est une réalité qu'il faut maintenir puis développer dans tous les domaines. Il y aura un monde après la démondialisation. ■

(1). Cf. Xerfi, note du 12 mars 2020, Olivier Passet, Alberto Balboni.

(2). Cf. L'entretien avec Frédéric Farah publié sur mon blog www.bertrand-renouvin.fr, le 20 mars dernier.

(3). Entretien accordé à *L'Obs*, 20 mars 2020.

Sommaire

Page 2 – Recherche : la dictature des nombres.

– Misère de la recherche française.

Page 3 – Covid 19 : Protéger les travailleurs. – L'Écho du net.

Page 4 – Alstom-Bombardier : un mariage à confirmer.

– La quinzaine sociale.

Page 5 – Afghanistan : de Saïgon-Kaboul.

Pages 6 et 7 – L'État, l'Église, les Lumières.

Page 8 – David Goodhart et la nouvelle fracture mondiale.

Page 9 – Philippe Ariès retrouvé.

Page 10 – Notre devise. – Brèves royales.

Page 11 – Le mouvement royaliste.

Page 12 – Mobiliser l'économie.